

DÉPÔT DE DÉCLARATION DE MANIFESTATION

En application des articles L211-1 à L211-4 du code de la sécurité intérieure :

- les cortèges, défilés et rassemblements de personnes, et, d'une façon générale, toutes manifestations sur la voie publique sont soumis à l'obligation d'une déclaration préalable ;
- cette formalité doit être accomplie **trois jours francs au moins et quinze jours francs au plus avant la date de la manifestation**, auprès de la ou des mairies concernées par la manifestation, ou auprès du préfet de département (pref-bsi@aveyron.gouv.fr) pour les communes où est instituée la police d'État. En vertu de l'article L.431-9 du code pénal, est puni de six mois d'emprisonnement et de 7500 euros d'amende le fait :
 - d'avoir organisé une manifestation sur la voie publique n'ayant pas fait l'objet d'une déclaration préalable dans les conditions fixées par la loi ;
 - d'avoir organisé une manifestation sur la voie publique ayant été interdite dans les conditions fixées par la loi ;
 - d'avoir établi une déclaration incomplète ou inexacte de nature à tromper sur l'objet ou les conditions de la manifestation projetée.

1. Objet de la manifestation :

Manifestation à l'appel du syndicat CFDT INTERCO de l'Aveyron contre les suppressions de postes, la dégradation du service public et les mobilités forcées décidées par le Conseil Départemental de l'Aveyron

2. Noms, prénoms, domiciles et numéros de téléphone du ou des organisateurs faisant élection de domicile dans le département :

Gaël LAFARGE CFDT INTERCO AVEYRON, 23 av de la Gineste 12000 RODEZ 0680939329

3. Lieu de la manifestation :

Centre technique Départemental 966 Rte de Rodez 12450 Flavin

4. Jour, date et heure du rassemblement des groupements invités à y prendre part :

Mercredi 1^{er} juillet à partir de 12H00

5. Itinéraire du cortège :

Pas de cortège, mobilisation statique

6. Heure et lieu de dispersion :

16H00

7. Observations particulières :

Prise de parole, pique-nique

Fait à RODEZ , le 24 JUIN 2026

Reçu à la préfecture de l'Aveyron, le

Signature de l'organisateur précédée de la mention « lu et approuvé »